ABONNEMENTS
SOMME DÉPARTEMENTS LIMITROPHES
1 an.. 60 fr.
6 mois. 32 fr.
3 mois. 16 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
1 an.. 72 fr.
6 mois 39 fr.
3 mois 22 fr.
Compte Chèques Postaux Lille 23
Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois
Changement d'adresse : 1 fr
Joindre la prime d'abonnement à toute demande de renouvellement, changement d'adresse réclamation, etc.

69e Année - N° 20.847

Le Progrès de la Somme

25 centimes

SAMEDI 16 JANVIER 1937

DIRECTION - RÉDACTION ADMINISTRATION
14-16-18, Rue Alphonse-Paillat
AMIENS
Tél. : 13.42, 13.43 et 13.44

BUREAUX DE PARIS, 26, Rue du Quatre-Septembre (2e)
TÉLÉPHONES : Richelieu 72-89 et Inter-Rio 183.

LA JOURNÉE AU PARLEMENT

A l'unanimité de 591 voix la Chambre vote le projet sur les enrôlements de volontaires

(De notre rédacteur parlementaire)

Paris, 15 janvier.

Après un discours très applaudi de M. Léon Blum, la Chambre a voté le projet gouvernemental concernant la

M. GRUMBACH

question des volontaires pour l'Espagne, à l'unanimité des 591 votants.

Le président du Conseil s'est montré optimiste quant à la réalisation de l'accord international envisagé.

L'opposition avait annoncé un débat très dur ; il fut académique.

Les orateurs, sans exception, avaient apporté dans l'exposition de leur thèse une mesure exceptionnelle ; les uns et les autres s'affirmant d'accord sur le principe même du projet, comme le souligna avec une éloquence précise, le rapporteur, M. Raymond Vidal.

Il s'agissait de donner au gouvernement tous pouvoirs utiles pour prendre, au sujet de l'interdiction de l'envoi des volontaires, les mêmes mesures que décideront les autres Nations et, pour les appliquer, l'heure même où celles-ci les appliqueront.

Par ailleurs, M. Grumbach, en apportant l'adhésion de la Commission des Affaires Etrangères à ce projet nécessaire à la sauvegarde de la Paix, avait insisté sur ce fait que l'accord international conclu, l'établissement d'un contrôle rigoureux devrait être réclamé comme un corrolaire indispensable.

Quelle attitude allait prendre l'opposition ?

MM. Desbons et Marcel Héraud se bornèrent à expliquer leur scepticisme au sujet de l'efficacité des sanctions inscrites dans le projet. Mais en fait aucun des groupes de l'Assemblée ne s'opposait au texte gouvernemental.

A l'extrême-gauche, M. Gabriel Péri apporta l'adhésion de ses amis communistes aux mesures proposées, tout en demandant qu'une discrimination soit faite entre ceux des volontaires qui combattent en Espagne pour la liberté en péril et ceux qui sont envoyés là-bas en service commandé par des Nations totalitaires, avides de conquêtes.

L'intervention de M. Léon Blum

Bref, lorsque M. Léon Blum vint à son tour exprimer à la Tribune le point de vue du gouvernement, l'atmosphère de la salle était si sereine que le Président du Conseil n'eut aucune peine à convaincre l'Assemblée.

Celle-ci, à maintes reprises, salua de bravos quasi unanimes le discours de M. Léon Blum.

(Voir la suite en Dernière Heure)

La machine économique

L'autre jour, à Clermont-Ferrand, M. Charles Spinasse, ministre de l'Economie Nationale, exprimait son inquiétude devant l'élévation générale des prix.

« Hausse des matières premières, « hausse des salaires, ces deux éléments, disait le ministre, posent « un problème capital ; contenir « nos prix dans le cadre de l'alignement monétaire. C'est là le pro« blème français. Il doit dominer « toutes nos préoccupations, inspi« rer toutes nos décisions et tous « nos actes. Car nous devons le « résoudre sous peine d'échec, d'un « échec qui atteindrait la France à « la fois dans son prestige et dans « sa vie. »

* * *

On ne peut de façon plus claire et plus formelle poser le problème qui intéresse non seulement la France en son ensemble, mais chacun des usiniers, chacun des commerçants, gros ou petit en son particulier et, n'hésitons pas à le souligner, chacun des travailleurs.

C'est une question nationale dont il ne faut pas détourner notre attention.

La hausse résultant normalement de la dévaluation s'est enflée d'autres hausses. Les unes découlent de l'amélioration du marché mondial des matières premières où nous avons vu le cuivre, par exemple, gagner 20 % en quelques mois ; les autres sont le résultat des lois sociales ; d'autres encore — et trop nombreuses — sont le résultat d'une spéculation tentée par le petit commerce de certains grands centres, spéculation où la capitale donne le ton.

Certains articles fabriqués à Paris sont vendus moins cher à Amiens, Arras ou Lille, malgré le coût du transport, qu'à Paris, centre de production.

* * *

On avait espéré un moment que ces hausses s'atténueraient progressivement, s'intégreraient dans ce que le ministre appelle le cadre de l'alignement monétaire.

Logiquement, ce mouvement aurait dû se produire. Mais on a tout fait pour en empêcher la réalisation.

Il est bon de voir pourquoi le tassement attendu ne s'est pas produit, pourquoi il ne peut être attendu avant quelque temps et pourquoi enfin il risque de ne jamais être réalisé.

Accuser les lois sociales récemment votées est chose un peu trop générale.

Il est plus qu'évident que l'augmentation du prix de la main-d'œuvre entraîne une augmentation automatique du prix des produits fabriqués.

Mais dans beaucoup d'industries, la hausse des salaires, facteur d'une plus grande puissance d'achat de la masse, aurait dû faciliter l'utilisation à plein rendement de la machine et compenser dans une certaine mesure par cette aisance de la production l'augmentation des dépenses.

* * *

L'erreur a été de ne pas permettre à l'industrie de « digérer » cette première augmentation des frais de fabrication et de ne pas laisser à l'économie nationale le temps normal pour retrouver son équilibre.

Les grèves malheureuses auxquelles nous avons assisté sont nées d'un désordre économique auquel personne n'a songé à opposer une organisation modératrice.

On n'a pas su opérer par paliers. Et c'est ainsi que le monde ouvrier n'a pas profité des avantages pécuniers qu'on voulait lui offrir et qu'il n'en profitera pas avant longtemps si l'on ne consent à prendre certaines précautions.

Il ne s'agit nullement de revenir sur les lois sociales votées. Il s'agit de les appliquer une à une, par séries et non en vrac, au petit bonheur, sans s'inquiéter de connaître et de préparer auparavant le marché des denrées.

En matière économique les précautions les plus grandes sont nécessaires, car il faut toujours compter sur deux facteurs insaisissables : la hausse normale qui entraîne automatiquement des hausses anormales et dangereuses.

* * *

Tel est le problème en face duquel nous nous trouvons. Il faut lui donner une solution si dans quelques semaines on ne veut se retrouver devant une situation analogue à celle qui a justifié les récentes et nouvelles demandes d'augmentation de salaires.

Touchons du doigt la réalité.

L'indice des prix de gros pour les denrées alimentaires est passé de 357 en décembre 1935 à 513 en décembre 1936.

L'indice pondéré des prix de détail, qui est calculé surtout sur des denrées alimentaires, est passé de 449 en décembre 1935 à 550 en décembre 1936.

Ceci touche la vie réelle, palpitante, celle de chaque ménage.

Nous constatons dans les prix de gros des hausses sensationnelles : les lentilles payées 1 fr. 60 le kilo en 1936 coûtent **en gros** 3 fr. 87 en 1937, l'huile a augmenté de 1 franc par kilo et ce n'est pas fini, le prix du saindoux a doublé ; celui des fromages a augmenté de 50 %. Et cette liste pourrait s'allonger indéfiniment !

Que deviennent après ces hausses les augmentations de salaires consenties aux travailleurs ?

* * *

Est-ce là une loi intangible, contre laquelle on ne peut rien ?

Mais non !

L'ouvrier est le meilleur client parce que le plus nombreux. Si une augmentation de salaires permet de favoriser un échange plus actif des marchandises, il en résultera, grâce à l'accroissement de la production une compression des prix. Et celle-ci permettra une amélioration du **standard** de vie du consommateur tout en améliorant la situation de la fabrique et du commerce.

La question qui se pose est donc de permettre au travailleur de jouir des avantages qui lui ont été offerts. Et pour cela de prendre soin de ne pas assommer le commerce et l'industrie chaque fois qu'ils cherchent à reprendre position ; de leur distribuer une à une les charges qu'on veut leur imposer.

La manœuvre à exécuter pour atteindre à ce résultat est délicate. Elle demande du temps et de la mesure.

L'économie française ne réclame que cela. Mais elle en a un besoin urgent.

LA GUERRE CIVILE EN ESPAGNE

A Madrid, les républicains livrent plusieurs contre-attaques avec succès

Les rebelles, de leur côté, ont remporté avec la prise d'Estepona, un sérieux avantage

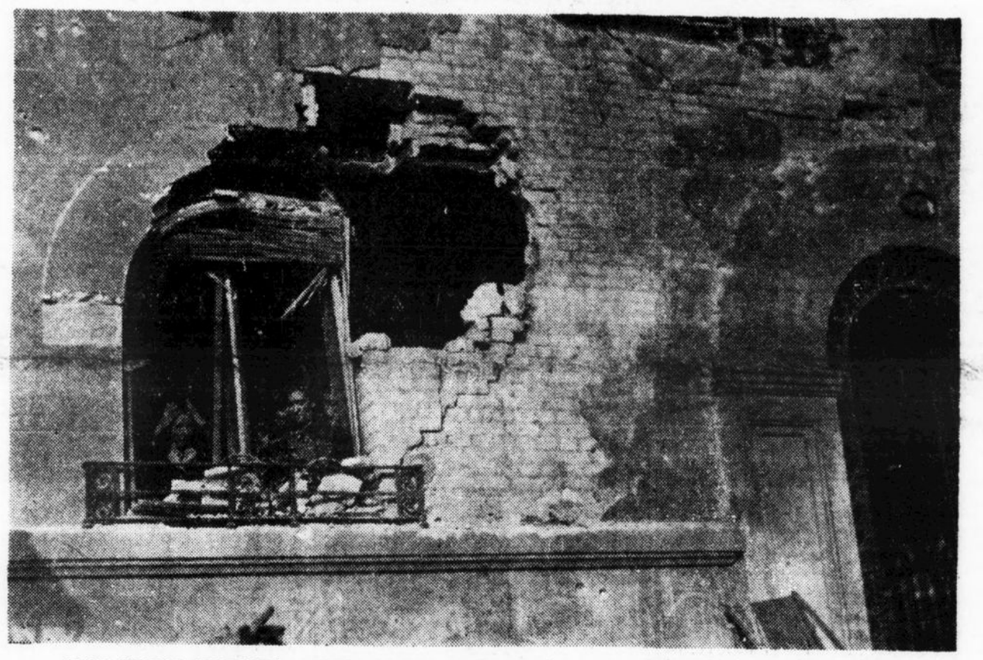

DANS MADRID BOMBARDÉ. — DEUX FEMMES SONT RESTÉES DANS LES RUINES DE LEUR MAISON

Madrid, 15 janvier.

Le Conseil délégué pour la défense de Madrid publie, à midi, le communiqué suivant :

« Malgré la persistance des conditions atmosphériques défavorables, les troupes républicaines ont déclenché, sur le front de Madrid, plusieurs attaques à objectifs limités.

« Dans le secteur de la Cité Universitaire, l'ennemi a été forcé d'abandonner plusieurs bâtiments de l'hôpital-clinique, après avoir opposé une résistance désespérée ; les rebelles ont laissé deux cent cinquante cadavres sur le terrain.

Une attaque des troupes marocaines dans le secteur du parc de l'Ouest a été repoussée.

Entre la gare de Pozuelo et la forêt de Ramizas, les troupes républicaines ont pris d'assaut l'importante position de Cerro de Los Gamos.

Sur le front basque, les forces loyales ont avancé jusqu'aux monts Matallana et détruit la voie ferrée de La Robla.

La bataille de Las Rosas

Dans le secteur de Las Rosas, une contre-offensive commencée il y a deux jours, par les troupes républicaines, continue.

Les gouvernementaux ont repris à l'adversaire des positions importantes.

Contre attaques repoussées

Malgré de fortes contre-attaques qu'il a déclenchées pendant la nuit et dans le commencement de la matinée d'aujourd'hui, l'adversaire n'a pu déloger les troupes républicaines des positions importantes qu'elles avaient conquises dans le secteur de Moncloa.

A deux reprises, les légionnaires et les maures se lancèrent à l'attaque dans le parc de l'Ouest. Les Gouvernementaux qui avaient employé la journée d'hier à fortifier et à organiser les tranchées, repoussèrent les assauts successifs et gardèrent le terrain.

Dans la matinée, vers 6 heures, nouvelles attaques, nouvel échec.

Vers 11 heures, le front était redevenu calme. Au cours de l'action, les quatre mitrailleuses prises, hier, à l'adversaire, ont été retournées contre lui.

Bombardement aérien de Malaga et des environs

Barcelone, 15 janvier.

On mande de Malaga :

Hier matin au petit jour deux hydravions insurgés ont jeté des bombes sur Malaga, Velez-Malaga et Torre Del Mar.

Les deux appareils venaient du côté de la mer. Une bombe est tombée dans l'avenue du Parc, une autre tout près de l'ancien édifice de la Banque d'Espagne, causant des dégâts matériels, une troisième sur un cinéma. Le port a été également bombardé. Une bombe a atteint le bateau Aimendi qui pourra toutefois continuer à naviguer.

A Velez-Malaga et Torre Del Mar les hydravions insurgés ont bombardé les gares des chemins de fer. Il y a deux morts et plusieurs blessés.

Sur le front de Léon

Madrid, 15 janvier.

On mande de Santander :

Les forces républicaines qui se battent sur le front de Leon, les milices asturiennes, ont occupé, à la suite de coups de main audacieux, les positions qui dominent le village de Matallana et la route qui va jusqu'à La Robla.

Aux premières heures de la matinée, les gouvernementaux, effectuant une incursion en territoire nationaliste, ont détruit la voie ferrée qui va de La Robla à Matallana et, en outre, 300 mètres de rails sur la ligne de Matallana à la Vecilla.

D'autre part, les forces qui se trouvent à El Ponton ont attaqué les nationalistes, en jonction avec les forces venant de Santander ; elles ont réussi dans leur entreprise et occupé les monts de Bejar.

Le poète Garcia Lorca fusillé par les rebelles

Selon les renseignements donnés par l'acteur Edmundo Barbero, qui a réussi à s'échapper de Séville, le poète Garcia Lorca a été fusillé, le 22 juillet, sur la route de La Alpajarra. Le poète, qui se trouvait en prison, avait déjà perdu un cousin dans la journée. Lorsque les meurtriers se présentèrent à la prison, ils lui dirent :

« Viens, nous t'emmenons voir ton cousin.

« Vous allez me faire subir le même sort que lui. Allons-y, répondit simplement M. Garcia Lorca et il suivit ses exécuteurs. »

NOUVELLES DONNÉES PAR LES REBELLES

Rabat, 15 janvier.

Dans son émission de 8 h. 30, Radio-Séville, après avoir diffusé le communiqué nationaliste, a ajouté notamment :

« La prise d'Estepona, qui avait été soigneusement fortifiée, a démoralisé l'adversaire et de nombreux miliciens sont venus se constituer prisonniers.

« Au cours de la nuit et au début de la matinée, le brouillard a gêné les opérations.

(Voir la suite en Dernière Heure)

PRISE D'ARMES AU BOURGET

Le Bourget, 15 janvier.

L'aérodrome du Bourget a été ce matin le théâtre d'une importante prise d'armes, au cours de laquelle le général Barès a reçu la médaille militaire, en récompense des éminents services qu'il a rendus au cours de sa longue carrière qui l'a vu, finalement, appelé à la tête de l'inspection générale de l'armée de l'Air.

Les troupes de bases 104 et 107 rendaient les honneurs, impeccablement alignées devant de gros avions de bombardement, faisant front au pavillon de commandement.

M. Pierre Cot, ministre de l'Air, a assisté à cette prise d'armes, entouré du maréchal Pétain, du général Gouraud, gouverneur militaire de Paris, du général commandant la place de Paris, des généraux d'aviation Féquant, Bergé, Jeaunaud, de Goys, de Marancourt, Poli-Marchetti, Vuillemin, Gérard, Delafond, Deserre, Aubé, Antoinat, Mouchard, et de M. Couhé, directeur de l'aviation civile au ministère de l'Air.

A son arrivée, le ministre de l'Air, accompagné du maréchal Pétain et du général Gouraud, a passé la revue des troupes, s'inclinant devant les drapeaux des deux bases. Puis, aussitôt après, le ministre a remis, la médaille militaire au général Barès. Celui-ci, faisant demi-tour, a alors élevé à la dignité de grand officier de la Légion d'honneur les généraux Féquant, Delafond et Lacolley.

Puis, à son tour, le général Bergé a remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au général Geibel, au colonel Martineau-Lagarde, au lieutenant-colonel Rozoi, au commandant François et à l'inspecteur général Etevé.

D'autre part, dix croix d'Officier, dix croix de Chevalier et 40 Médailles militaires ont été décernées à des officiers et sous-officiers de la base aérienne du Bourget.

Après cette cérémonie, les troupes ont défilé devant les nouveaux décorés aux accents de « Sambre-et-Meuse », exécutée par la musique de l'air.

M. PIERRE COT, MINISTRE DE L'AIR ET LE MARÉCHAL PÉTAIN PASSANT LES TROUPES EN REVUE

LA SITUATION INTERNATIONALE

Les importants entretiens du général Gœring et du Duce

Ils ont fait ressortir l'entente complète de l'Allemagne et de l'Italie, qui chercheraient à se rapprocher de la Grande-Bretagne

Rome, 15 janvier.

Le général Goering est allé, ce matin, rendre hommage au sanctuaire des milices fascistes où il a été reçu par le général Luigi Russo, commandant en chef des milices.

Le ministre allemand s'est ensuite rendu au Forum Mussolini, siège de l'œuvre nationale des Ballilas et de l'Académie d'Education physique.

M. Mussolini, en uniforme de commandant des milices, l'attendait, entouré des ministres Ciano et Bottai, de M. Achille Starace, secrétaire du parti ; de M. Ulrich von Hassel, ambassadeur d'Allemagne, et d'autres personnalités.

M. Renato Ricci, sous-secrétaire d'Etat, président des Ballilas, a fait au général Goering les honneurs de la maison.

Le général Goering a d'abord visité la grande piscine couverte, où les élèves de l'Académie l'ont accueilli par des chants, puis il s'est rendu au stade des Marbres, où vingt mille enfants étaient réunis.

Il a assisté à des exercices de combat exécutés par 4.000 avant-gardistes et les élèves de l'Académie.

Après avoir visité les autres piscines, le général Goering est entré dans la salle d'escrime où le Duce a livré trois assauts au sabre sans masque.

En quittant l'Académie, le ministre allemand, félicitant les élèves, leur a déclaré : « Vous pouvez vous dire heureux d'avoir un Duce comme celui-ci ! »

Les entrevues Mussolini-Gœring

Les deux entretiens, l'un d'une heure, l'autre de 2 h. 1/2, que le général Hermann Goering a eus hier avec M. Mussolini, ont permis aux deux hommes d'Etat de passer en revue tous les problèmes qui intéressent leurs pays. Le programme d'aujourd'hui ne comporte aucune entrevue du genre de celle d'hier.

Au cours du premier entretien, MM. Goering et Mussolini ont surtout fait le classique tour d'horizon, les problèmes d'Espagne n'intervenant qu'accidentellement.

Les rapports entre l'Allemagne et la France et ceux entre l'Allemagne et l'Angleterre ont été pris en considération ; on a examiné, en particulier, les conditions d'un rapprochement entre Berlin et Londres.

Toutefois, l'Italie, assurait-on, ne jouerait pas le rôle d'intermédiaire que certains lui ont prêté.

L'Allemagne estime qu'elle peut fort bien se rapprocher de la Grande-Bretagne directement. Ce rapprochement tendrait à harmoniser l'action de l'Italie et de l'Allemagne à l'égard de la Grande-Bretagne.

C'est au cours de la seconde entrevue que les questions d'Espagne ont été examinées en elles-mêmes.

Les deux hommes d'Etat se seraient trouvés d'accord pour poursuivre leur politique commune. Toutefois, aucune décision n'aurait été prise. MM. Mussolini et Goering estimeraient, en effet, que, dans l'état actuel des choses et, principalement, devant l'attitude encore incertaine de la France, on ne peut qu'énumérer les diverses façons dont les événements peuvent tourner.

Ce sont ces éventualités qui ont été

M. MUSSOLINI

analysées, et on a recherché comment, dans chacun des cas possibles, il serait bon de réagir en commun.

La dernière note italienne sur les volontaires a également retenu l'attention du Duce et du ministre allemand.

Aucune question économique n'a été abordée.

Pas de communiqué

Aucun communiqué final ne sera publié sur les entretiens politiques du général Gœring en raison du caractère privé de sa visite.

Dans les milieux italiens autorisés, on dit seulement que les entretiens ont porté sur des questions générales et sur les problèmes d'actualité et que l'ensemble de la situation internationale a été passé en revue.

On ajoute que cet échange de vues ne modifie en rien la situation politique existante et prouve seulement une fois de plus l'excellence des rapports entre l'Italie et l'Allemagne.

Les conversations n'avaient pas pour but d'aboutir à des accords spéciaux.

« Des accords, dit-on, existent déjà entre Rome et Berlin et sont absolus, pleins et efficaces.

Une brillante réception a été donnée à la fin de l'après-midi au Capitole en l'honneur du général Gœring, de Mme Gœring et les autres personnalités allemandes.

Le gouvernement de Rome et de nombreuses autorités italiennes y assistaient.

CAMBRIOLAGE MANQUÉ

UN HOMME TIRE SUR LES MALFAITEURS QUI S'ENFUIENT DANS UNE AUTO VOLÉE

Paris, 15 janvier.

Vers 2 heures du matin, trois individus montés dans une automobile, ont tenté de cambrioler un débit de boissons, 39, avenue Edouard-Vaillant, à Suresnes.

L'enquête ouverte par le commissaire de police de Puteaux, a établi que les malfaiteurs appartiennent à la bande qui, depuis quelques semaines, a choisi ce coin de petite banlieue comme lieu de ses exploits.

C'est un voisin, M. Monet, qui, surpris d'entendre un moteur tourner au ralenti à une heure aussi matinale, se leva et aperçut des hommes en train de s'entretenir à voix basse près d'une automobile tous feux éteints.

Quelques minutes plus tard, les personnages suspects tentaient de forcer la porte du débit.

Un chien aboya.

Les cambrioleurs surpris, reculèrent.

C'est à ce moment que M. Monet tira plusieurs coups de revolver sur le groupe et blessa, croit-on, un des bandits.

Ceux-ci s'enfuyaient aussitôt dans l'automobile, qu'on devait retrouver, abandonnée dans Paris, aux premières heures de la matinée. Elle avait été volée la veille au soir à Auteuil.

DRAME DU DIVORCE

UN VAGUEMESTRE BLESSE SA FEMME ET PREND LA FUITE

Cherbourg, 15 janvier.

Un drame s'est déroulé ce matin, rue des Portes, au 2e étage d'un magasin tenu par les époux Durand.

La fille de Mme Durand, Ernestine, âgée de 26 ans, mère de trois enfants, en instance de divorce avec son mari, Serge Beaumont, âgé de 37 ans, né au Mans, second maître vaguemestre, avait été souvent victime des brutalités de ce dernier, buveur et violent.

Ce matin, Beaumont, que la gendarmerie recherchait depuis deux jours, son absence à la station de sous-marins paraissant insolite, réussit à entrer chez sa femme.

Il tira sur elle un coup de revolver qui la blessa au poumon ; puis il descendit la victime chez ses parents.

Il tenta alors de tirer sur M. Durand, beau-père de Mme Beaumont, mais il manqua son coup et s'enfuit. La police le recherche.

Mme Beaumont a été transportée à l'hôpital dans un état grave.

M. Georges Bonnet ambassadeur à Washington

(De notre rédaction parisienne)

Paris, 15 janvier.

Cet après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Georges Bonnet était très entouré et tout souriant.

On venait d'apprendre, en effet, que le gouvernement de Washington avait

M. Georges BONNET

donné son agrément à la nomination de l'ancien ministre comme ambassadeur de France aux Etats-Unis.

M. Georges Bonnet s'embarquerait pour l'Amérique au courant du mois de février.

LA RÉUNION DU REICHSTAG LE 30 JANVIER

Berlin, 15 janvier.

On annonce maintenant officiellement que le Reichstag se réunira le 30 janvier à l'Opéra Kroll pour entendre un grand discours du chancelier Hitler.

Le cabinet du Reich se réunira également en séance solennelle. On croit qu'il adoptera une nouvelle loi des pleins pouvoirs, ainsi qu'une loi importante sur l'unification du Reich.

Ne paraissent devoir subsister parmi les anciens Etats allemands que la Prusse, la Bavière et la Saxe.

RETRO NEWS

Impôt sur le chiffre d'affaires

AMNISTIE FISCALE

L'attention des redevables de l'impôt du chiffre d'affaires est appelée sur les dispositions des trois derniers paragraphes de l'article 64 de la loi du 31 décembre 1936, portant réforme fiscale.

Ces dispositions sont ainsi conçues :

« Aucune amende fiscale ne sera exigée des redevables de l'impôt du chiffre d'affaires et des taxes de remplacement de cet impôt qui, ayant antérieurement au 1er janvier 1937 omis de souscrire des déclarations ou souscrit des déclarations insuffisantes, auront réparé leurs omissions ou rectifié leurs déclarations antérieures dans les trois mois de la promulgation de la présente loi et régularisé leur situation par le paiement intégral des droits dus, par douzièmes, au plus tard dans l'année de ladite promulgation.

« Aucun intérêt ou pénalité de retard ne sera également exigé des redevables qui, ayant antérieurement au 1er janvier 1937 déposé leurs déclarations sans acquitter l'impôt correspondant, auront régularisé leur situation par le paiement intégral des droits dus dans les mêmes conditions et délais.

« Le bénéfice de ces dispositions est toutefois subordonné au versement régulier par le redevable de l'impôt afférent aux mois courants, indépendamment des acomptes sur l'arriéré. »

Les contribuables intéressés devront déposer leurs déclarations complémentaires ou rectificatives avant le 1er avril 1937.

La Mutualité-Accidents-Elèves de la Somme

Subventions des communes

Par une circulaire en date du 23 décembre dernier précisant le sens de celle du 31 octobre précédent, M. le Ministre de l'Intérieur a avisé MM. les Préfets qu'il leur était possible d'approuver les délibérations des Conseils municipaux allouant aux sociétés de secours mutuels dites « Mutualités Accidents Elèves », pour les aider dans leur fonctionnement, des subventions ne revêtant pas le caractère de primes.

En conséquence MM. les Maires à qui l'administration préfectorale aurait refusé, antérieurement à l'envoi de cette circulaire, l'approbation de délibérations attribuant une subvention pour 1936 à la société de secours mutuels « La Mutualité Accidents Elèves de la Somme » peuvent renvoyer de toute urgence ces délibérations à la Préfecture, pourvu qu'elles se bornent, après avoir constaté le caractère philanthropique de cette œuvre, à lui attribuer une subvention sans conditions.

Le Concours de Comédie de la Fédération des Petites "A" rurales de l'Arrondissement d'Amiens

Le concours de comédie de la Fédération rurale primitivement fixé au 28 février prochain en la ville de Conty, aura lieu le 21 février.

Afin de faciliter la tâche toujours si difficile d'organisation de cette importante journée post-scolaire, le Président invite d'une manière pressante les Amicales qui désirent prendre part à ce tournoi artistique à lui donner dès maintenant leur adhésion ainsi que le titre des pièces qu'elles désirent interpréter.

On peut se procurer ces pièces comme les morceaux prévus au concours de chant auprès de M. Leriche, secrétaire général de l'Ufoléa, à Rouy-le-Grand, par Nesle.

Des renseignements complémentaires seront fournis ultérieurement sur cette compétition annuelle pour laquelle la Municipalité de Conty a réservé le plus bienveillant accueil.

Nominations de cantonniers

MM. Le Calvar (Germain), Crequer (Jean), Lafontaine (Célestin), Pouliquen (François), Santelli (Xavier), Paganelli (Jules), Salvatorini (Hyacinthe), Liord (Raymond), Drouet (François), Lhuillier (Basile), Quiniou (François), Gauter (Jacques), Berthaud (Lucien), sont nommés cantonniers des Ponts et Chaussées dans la Somme.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL

La situation a été la suivante pendant la semaine du 4 au 9 janvier :

Le fonds départemental de chômage alloue des secours à 2.888 chômeurs, dont 1.613 à Amiens, 256 à Abbeville, 104 à Corbie ; les chômeurs sont nombreux surtout dans le textile (1.060), les métaux (790), le bâtiment (340).

Services du Trésor

MM. Cheynet Albert ; Chalère Jean sont nommés commis du Trésor de 4e classe à la Trésorerie de la Somme.

A la perception

M. Bineau André est nommé commis de 4e classe à la perception d'Amiens (1re division).

Interruption du courant électrique

Une interruption de courant électrique aura lieu dimanche 17 janvier, sur la ligne suivante : Quevauvillers, départ n° 2, de 9 à 10 heures.

Cette coupure intéressera les communes de : Fluy, Revelles, Pissy, Clairy-Saulchoix, Guignemicourt, Creuse, Seux, Briquemesnil, Saisseval, Bovelles, Ferrières, Fourdrinoy, Cavillon, Riencourt.

AMIENS

L'Assemblée générale de la Fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers

La fanfare municipale des Sapeurs-Pompiers d'Amiens a tenu son assemblée générale hier soir dans la salle du passage du Logis-du-Roi.

Le capitaine Andrieux, commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers, président d'honneur de la fanfare, présidait et avait à ses côtés MM. Belvaude, vice-président d'honneur ; Michel Grevet, administrateur général ; le lieutenant Plon, des Sapeurs-Pompiers, un excellent ami de la fanfare ; Lemaire, directeur de la fanfare ; Crutel et Declève, chef et sous-chef de la clique ; Bléry et Devauchelle, secrétaire et secrétaire adjoint ; Debrabandère, trésorier et les autres membres du comité.

Les questions d'ordre administratif liquidées la réunion a pris un caractère d'aimable camaraderie qui est le propre d'ailleurs de cette sympathique société où tous travaillent avec ardeur pour la plus grande renommée de leur « fanfare ».

La remise de jolis souvenirs en témoignage de gratitude et d'amitié aux « chefs », celle de nombreux bibelots ou cadeaux d'utilité comme prime d'assiduité, un vin d'honneur et... des chansons ont prouvé que ce principe a du bon...

LE RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE

A 21 heures, M. Grevet déclare la séance ouverte sous la présidence du capitaine Andrieux qui donne la parole au secrétaire pour l'appel nominal des membres de la société, presque tous présents.

Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée est alors donnée par le secrétaire adjoint.

Puis le secrétaire Bléry présente son rapport moral. Minutieusement, selon son habitude, il retrace l'activité de la société au cours de l'année écoulée.

La fanfare a connu de belles heures mais elle a eu aussi la douleur de perdre plusieurs de ses membres.

De même la joie de ceux de ses sociétaires qui ont fondé un foyer a été partagée par tous.

Le bal annuel de février a remporté le plus vif succès et la fanfare s'est fait applaudir dans de nombreux concerts et sorties ; elle a prêté son concours gracieux à maintes manifestations populaires ou privées comme elle a participé à toutes les cérémonies officielles. Le congrès national à Amiens des Belges résidant en France a été pour la fanfare l'occasion de manifester, une fois de plus, combien sont étroits les liens qui l'attachent à ses amis de Bruxelles.

Le voyage au Crotoy fut une joyeuse sortie pour tous et là encore la fanfare s'est montrée digne de sa renommée. Le dévoué secrétaire termine son rapport en soulignant l'enthousiasme avec lequel les amis fidèles de la fanfare ont applaudi les trois galas du mois de novembre.

Après ce net exposé, M. Debrabandère présente les résultats de sa gestion prudente des intérêts de la société, invitant les retardataires à s'inspirer de l'avis affiché dans la salle : « n'oubliez pas vos cotisations ».

Rapport moral et exposé financier sont adoptés et valent à leurs auteurs des félicitations.

ALLOCUTION DE M. MICHEL GREVET

L'ordre du jour prévoit une allocution de l'administrateur général de la fanfare.

M. Michel Grevet tient d'abord à exprimer sa gratitude et celle du Conseil d'administration à MM. Andrieux et Belvaude pour leur présence, leur collaboration et l'intérêt qu'ils portent à la société. Grâce au capitaine et à son influence au collège régional, la fanfare « sort » du département — elle est allée l'an dernier en Seine-Inférieure — et dépasse ainsi son cadre, d'où pour elle le plaisir d'intéressants voyages.

Quant à M. Belvaude n'est-il pas le premier membre d'honneur inscrit d'après-guerre et n'accompagne-t-il pas la fanfare dans tous ses déplacements ?

M. Grevet s'en voudrait d'oublier le lieutenant Plon, représentant de l'amitié qui unit fanfaristes et sapeurs-pompiers.

A M. Lemaire il dit toute sa satisfaction et celle du Conseil d'administration pour la facilité avec laquelle il a pris en mains, en des heures presque difficiles, sa phalange de bons musiciens dans les rangs de laquelle il comptait au plus simple titre.

C'est l'occasion pour M. Grevet de complimenter les bons collaborateurs du directeur de la Fanfare : MM. Crutel et Declève et ses collaborateurs immédiats, MM. Bléry, Debrabandère et Devauchelle — comme aussi les autres membres du Comité.

L'administrateur général de la Fanfare s'adresse maintenant à ses camarades les musiciens et demande à la fraction la moins assidue aux répétitions et aux services de faire un effort qui profitera à tous.

L'année qui vient semble devoir apporter joie et prospérité pour la Fanfare. Le prochain bal verra les fidèles amis venir en masse et un autre bal, à la Mi-Carême, est envisagé. Les projets s'arrêtent là pour l'instant, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y en a pas d'autres...

En terminant, M. Michel Grevet adresse aux fanfaristes et à leurs familles ses meilleurs vœux pour la nouvelle année, avec l'espoir qu'elle consacrera l'esprit de camaraderie qui fait la force de la Société.

L'EXPOSE DU CAPITAINE ANDRIEUX

Le capitaine Andrieux a appris qu'à la Fanfare on lui avait donné un titre plus ronflant que celui de « capitaine » et il l'accepte avec plaisir.

Il se réjouit de la présence de son camarade Plon qui l'a représenté aux fêtes patriotiques de Dinant (Belgique), où la Fanfare a laissé d'excellents souvenirs, et de celle de M. Belvaude, qu'on est toujours sûr de rencontrer là où se trouve la Fanfare.

Grande aussi est sa satisfaction du fait que la Fanfare, grâce à son intermédiaire, a pu « prendre pied » en Seine-Inférieure.

Il ne s'arrêtera d'ailleurs pas là et il est probable que quelques beaux voyages seront inscrits au programme. Si le capitaine Andrieux se montre discret quant au but de ces déplacements — rien n'est encore officiel — par contre il annonce la participation de la Fanfare aux fêtes de Ham en juin prochain.

En sa qualité de président d'honneur le capitaine Andrieux ne voudrait pas se dispenser d'adresser des félicitations à Michel Grevet, dont tous s'accordent à reconnaître qu'il conduit avec autorité la Fanfare à une brillante destinée et il dit son plaisir de voir à ses côtés des collaborateurs qui ne lui ménagent pas leur dévouement. C'est un signe certain que de beaux jours attendent encore la Fanfare.

LES TEMOIGNAGES DE L'AMITIE

L'heure est maintenant aux témoignages de l'amitié. Au directeur Lemaire est remis un magnifique carillon, cadeau qu'un fanfariste, M. Sellier, accompagne d'affectueuses paroles de gratitude au nom de tous ses camarades.

A M. Michel Grevet, un membre du Comité, M. Carpentier, remet un écrin contenant un joli stylographe et un stylomine, élégants souvenirs de la « reconnaissance à celui qui, succédant à son père, était digne de conduire la Fanfare vers des heures glorieuses ».

Un joli sujet en bronze est le cadeau de la bonne camaraderie qui échoit au chef de clique Crutel, tandis que le sous-chef Declève emporte un beau service de table, MM. Adrianssens, Carpentier et Devauchelle, se faisant l'interprète de leurs camarades pour assurer l'un et l'autre de leurs sincères sentiments.

Un vin d'honneur est alors servi et des toasts sont portés à la prospérité de la Fanfare et à ses futurs lauriers.

Quelques questions d'initatives épuisent l'ordre du jour puis c'est la remise, au prorata des présences aux répétitions et aux « services », des primes d'assiduité, en l'espèce jolis bibelots ou objets d'utilité, aux clairons et tambours et aux musiciens.

Et comme à la Fanfare tout se termine — selon la tradition française — par des chansons, la parole est donnée aux chanteurs qui ne se font pas prier...

* * *

Ajoutons qu'une quête a été faite au profit de l'Œuvre des Pupilles des Sapeurs-Pompiers de France, et nous aurons tout dit de cette belle réunion.

A LA COUR

C'est le commis du marchand de charbons qui était fautif

M. Manouvrier, marchand de charbons, à Montdidier, et son livreur Ballin, comparaissaient au mois de février devant le Tribunal correctionnel de cette ville pour y répondre des faits suivants :

Un contrôleur du Service des Poids et Mesures avait constaté que plusieurs des sacs de charbon livrés par Ballin aux clients de son patron accusaient des manquants.

Celui-ci protesta de sa bonne foi et il fut établi que le commis se servait de sacs trop petits contrairement aux instructions qui lui étaient données ou qu'il ne faisait pas la tare exacte en pesant les sacs.

Le Tribunal condamna le commis, pour tromperie sur la qualité de la marchandise, à une amende de 100 francs. Quant au patron il fut acquitté de ce chef mais condamné également à une amende de 100 francs pour détention de bascule fausse.

Devant la Cour, M. Manouvrier a encore protesté de sa bonne foi et Me Jules, son défenseur a demandé à la Cour de considérer qu'il n'y avait pas eu intention frauduleuse de la part de son client, puisque le commis de celui-ci avait agi à son insu.

La Cour admis cette explication mais le délit de détention de balance fausse, a-t-elle dit dans son arrêt, n'en existe pas moins. Toutefois elle a prononcé une condamnation de principe en réduisant l'amende à 25 francs pour M. Manouvrier.

Interruption de courant électrique

Une interruption de courant aura lieu dimanche 17, dans Amiens, de 8 heures à 9 heures.

Cette coupure intéresse la clientèle desservie par les P. T. T. Croix-Rompue, rue de Boutillerie, cimetière St-Acheul.

La Soirée de la Croix-Rouge S. S. B. M.

Rappelons que la soirée dansante organisée par la Croix-Rouge S.S.B.M. pour ses œuvres et dispensaires aura lieu ce soir à Amiens aux salons Godbert.

Un plaisir sera de s'y faire, pour quelques francs, silhouetter par le populaire artiste qu'est Ringard, qui a bien voulu prêter un concours désintéressé aux organisateurs ; un autre d'y entendre, même en soupant, un chansonnier de joyeuse humeur ; le troisième, et non le moindre, consistera dans la satisfaction d'avoir soulagé beaucoup de misères...

Cartes chez MM. Poiré-Choquet et Brandicourt, libraires, et à l'entrée, le soir.

Le Bal de l'Orphéon

Nous rappelons que c'est ce soir que le « Cercle des Orphéonistes » donnera son bal de la « Galette des Rois », au Grand Cinéma, à 21 heures ; bal offert à ses membres honoraires et aux familles des orphéonistes.

L'entrée valable pour une famille se fera sur présentation de la carte d'invitation.

Chaque personne devra se munir d'un carnet de bal remis au contrôle, il donnera droit à une tombola qui sera tirée au cours de la soirée.

Les numéros gagnants paraîtront dans la presse.

L'Orphéon se fera entendre dans des danses chantées et sera accompagné par l'orchestre René Dumont.

A minuit, dégustation par petites tables, et tirage de la « Galette des Rois », dans lesquelles galettes on trouvera des bons donnant droit à des lots divers.

La Commission a fait de son mieux pour que chacun garde de cette soirée le meilleur souvenir.

Bal des Ingénieurs des Arts et Métiers

Les Ingénieurs des Arts et Métiers donneront leur sauterie annuelle, à l'issue de leur banquet, le dimanche 17 janvier prochain, à 16 heures, dans les Salons du Grand Hôtel, rue Lamartine.

Les personnes désirant recevoir des invitations sont priées d'en faire la demande à M. Frossart, ancien président du Tribunal de Commerce, 8, rue des Otages ; à M. Gueudet, Palais de l'Auto, rue des Otages ; à M. Puech, ingénieur principal de la Voie, 57, rue Delpech ; à M. Gérony, 26, rue des Trois-Cailloux.

Bal du Syndicat d'Initiative

C'est le samedi 23 janvier qu'aura lieu le bal du Syndicat d'Initiative, cette belle soirée qui ralliera tous les suffrages des fervents de la danse réunis dans les Salons Godbert, magnifiquement décorés à cette occasion.

C'est le réputé orchestre Proyart qui entraînera les joyeux couples.

Au cours de la soirée une tombola répartira de nombreux lots entre les assistants et un intermède-surprise augmenteront l'attrait de cette réunion qui sera parmi les plus réussies de la saison.

Les amateurs de bridge disputeront un tournoi doté de prix importants. Les inscriptions sont reçues dès à présent chez M. Hacquart, président du Syndicat d'Initiative, 92, rue des 3-Cailloux.

Elles seront limitées au nombre de places prévues, il importe donc de s'inscrire tout de suite.

Bal de "Fémina Sports"

C'est demain 17 janvier, en matinée, à 15 heures, dans la salle du Palais de la Danse, 19, rue des Capucins, que « Fémina Sports » donnera un grand bal, au cours duquel deux attractions seront présentées par les élèves de la Société.

Nul doute que ces attractions retiendront l'attention des spectateurs et feront valoir le bien de la culture physique féminine qui devrait être pratiquée par toutes pour donner force et santé.

Un orchestre entraînant, dirigé par M. Dumont, exécutera des danses anciennes et modernes et la gaieté sera reine.

Venez nombreux au bal de « Fémina Sports », vous y passerez quelques heures agréables, de distraction saine et vous contribuerez en même temps au développement de cette intéressante section.

Un guichet sera ouvert, où l'on trouvera des billets d'entrée aux prix suivants, donnant droit au vestiaire gratuit.

Messieurs, 4 fr. 50 ; Dames, 3 fr. 50 ; Personnes âgées, 2 fr. 50.

Une tombola dotée de jolis lots sera tirée à la fin du bal pour les détenteurs de carnets.

Au cas où des membres actifs ou honoraires n'auraient pas reçu leur invitation, ils devront s'adresser chez M. Delahaye Robert, 45, rue Delambre, à Amiens.

Le père indigne de Villers-Bretonneux est écroué

Nous avons relaté hier l'arrestation d'Alexis Delannoy, terrassier à Villers-Bretonneux, qui a tenté d'abuser de sa fille âgée de 13 ans.

Transféré au Parquet d'Amiens, Delannoy a été interrogé par M. Finot devant lequel il a renouvelé ses aveux de la veille faits aux gendarmes, invoquant l'ivresse comme excuse.

Le père indigne a été écroué.

Tragique suicide d'un sexagénaire

IL SE COUCHE SUR LA VOIE FERREE ET SE FAIT DECAPITER PAR UN TRAIN

Hier matin, vers 7 heures, des cheminots se rendant à leur travail constataient la présence sur la voie ferrée, à proximité du pont Saint-Acheul, d'un cadavre décapité.

Les gendarmes Doutrelongue et Quelfeter, des brigades d'Amiens, prévenus par les soins des services compétents de la Compagnie du Nord, se rendirent immédiatement sur les lieux pour procéder aux constatations.

L'enquête à laquelle ils se livrèrent démontra rapidement qu'il s'agissait d'un suicide accompli dans des circonstances particulièrement tragiques.

Le corps gisait sur le côté de la voie ferrée, tandis que la tête encore coiffée d'une casquette était demeurée sur le rail.

On identifia bientôt le désespéré : M. Blimont Routier, 67 ans, pensionnaire à l'Hospice des Petites Sœurs des Pauvres, rue Jules-Barni.

Atteint depuis plusieurs mois d'un mal qu'il supposait être incurable, M. Routier était devenu sombre et taciturne. A plusieurs reprises, il avait manifesté son désir d'en finir avec l'existence.

On suppose que c'est vers 6 heures, hier matin, qu'il mit son funeste projet à exécution.

Ancien cantonnier au service de la Compagnie du Nord et connaissant parfaitement les lieux, il descendit sur la voie au pont de la rue Saint-Acheul puis, à proximité de la cabine n° 6, il déposa à terre les deux cannes qui aidaient sa marche chancelante et, avec un horrible courage, s'étendit sur le rail et attendit la mort.

Quelques instants plus tard, passa une machine haut-le-pied roulant à faible allure et qui décapita le malheureux vieillard.

Après les constatations judiciaires, le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

Amicale des Originaires du Centre de la France en Picardie

Le banquet de dimanche

Le Comité rappelle aux sociétaires que le banquet annuel, suivi de bal et de tombola, sous la présidence de M. Laurent Eynac, sénateur, ancien ministre, aura lieu le dimanche 17 janvier, à 12 h. 30, à l'Hôtel de la Paix, rue Duméril.

Conférence Suzanne Nicolicht

Nous rappelons que c'est ce soir samedi 16 janvier, qu'au cours de la soirée à la Bourse du Travail, grande salle des fêtes que Mme Suzanne Nicolicht, professeur au Lycée Jules Ferry, membre du Syndicat de l'Enseignement, prendra la parole.

Ouverture des portes à 20 heures.

On trouve des programmes cafés Aubert et Thédié, place de l'Hôtel-de-Ville ; Omiel, 23 et 25, rue Jules-Barni, 3, rue de la Malmaison.

Cette soirée de gala sera donnée avec le concours du Théâtre du Peuple et de Henry Méry, ténor, lauréat du Conservatoire dans son numéro de Pierrot, et de l'orchestre des Jeunesses Socialistes.

La vie au grand air pour l'Enfance malheureuse

Un très beau film, sur Folembray (Aisne), centre de séjour collectif, des enfants secourus par la V.A.G.A., passera toute cette semaine au Cinéma Trianon.

Nous redisons que M. Delacour, délégué officiel du Comité parisien de la V.A.G.A., prendra la parole à la Fête de charité, donnée le dimanche 17 janvier prochain, salle de l'Horticulture, rue Le Nôtre, sous les auspices des Comités de la V.A.G.A. et du F.C.F.

Des enfants d'Amiens doivent très prochainement partir, au centre de Folembray, pour un séjour de deux mois.

FRONT CORPORATIF FRANÇAIS

Nos adhérents ont certainement relevé eux-mêmes l'erreur portée sur le dernier bulletin du F. C. F. La fête de charité a lieu le dimanche 17 janvier (et non février) et tous y sont cordialement invités.

Si des omissions, dans la distribution des cartes d'invitation, avaient été faites, nous prions également nos donateurs, de nous en excuser, et de considérer le présent avis comme une invitation.

Assistance aux Femmes en couches et aux Familles nombreuses Primes d'allaitement

Les paiements auront lieu au Bureau de Bienfaisance, 2, rue Saint-Firmin-le-Confesseur, le 16 janvier :

De 9 h. 30 à 11 h. 30 : nos 1 à 8.500, pour les familles nombreuses ; nos 1 à 4200, pour les secours de couches ; nos 1 à 3200, pour les primes d'allaitement.

De 14 heures à 16 heures : nos 8501 à la fin, pour les familles nombreuses ; nos 4201 à la fin, pour les secours de couches ; nos 3201 à la fin, pour les primes d'allaitement.

Les retardataires, le 18 janvier suivant.

Passé cette date et sur justification du motif ayant empêché l'assistée de se présenter aux dates indiquées ci-dessus, le paiement sera effectué à la Recette des Hospices, 1, boulevard Maignan-Larivière, jusqu'au 25 janvier inclus, dernier délai.

N.-B. — Les assistées sont priées de se conformer strictement aux indications ci-dessus prescrites.

A propos des marchands de toile ambulants

MENAGERES, MEFIEZ-VOUS...

M. Pasteau, juge d'instruction, vient de renvoyer devant le Tribunal correctionnel d'Amiens un marchand forain qu'il avait inculpé d'escroquerie pour des faits qu'on verra plus loin.

Un autre forain, Léopold Durand, sans résidence fixe, qui a « opéré » à Berteaucourt-les-Dames, fait l'objet d'une inculpation identique et comparaîtra également devant le tribunal.

Le « truc » est simple. L'homme se présente chez les ménagères et leur vante sa marchandise : lainages, tissus, couvertures, etc... Il a aussi des coupons d'excellente toile à bon compte et... du bagoût :

— Tenez, ma petite dame, 150 francs cette couverture et 250 francs ce coupon de 24 mètres.

Médusée par une offre aussi alléchante, la « petite dame », après un rapide calcul, n'hésite pas et elle prend la couverture et la toile.

— Un, deux, trois, dix, quinze, vingt, vingt-quatre mètres bien mesurés, et du bon. Au revoir, madame, à votre service pour une autre fois.

Et le tour est joué !

Oui, car la ménagère n'a pas remarqué que tout en métrant rapidement le coupon, le marchand jouait prestement des mains et qu'en louant sa « camelote », il faisait faire « marche arrière » au tissu, si bien que lorsqu'il avait compté dix, onze, douze, il revenait en réalité à cinq ou six mètres.

Et la ménagère dont il est question, de retour chez elle, constata qu'il n'y avait en tout et pour tout que 12 mètres au lieu de 24 !

Ledit Durand, vite retrouvé par les gendarmes, avait perdu tout son bagoût lorsqu'il fut conduit devant M. Pasteau, et, tout penaud, il reconnut avoir « fait celà » et le regretter. « Celà » c'est tout simplement de l'escroquerie...

Maintenant, il ne faut pas croire que tous les marchands à domicile sont des escrocs. Il y en a beaucoup qui sont d'honnêtes commerçants. C'est aux ménagères à les discerner des autres et à se méfier des beaux parleurs et de la marchandise trop vantée... pour être honnête...

Les Ecoles de Perfectionnement

Officiers de réserve du Service de Santé

La prochaine séance de l'Ecole de perfectionnement des Officiers de réserve du Service de Santé d'Amiens aura lieu le mardi 19 janvier 1937, à 20 h. 15, pour les médecins, dentistes et officiers d'administration, caserne Dejean, rue Jules-Barni (salle de Billard du Cercle Militaire) ; pour les pharmaciens, caserne Stengel, rue Saint-Jacques.

Les médecins et dentistes sont priés de se munir de la carte Michelin n° 52, Amiens-Le Havre.

Sous-Officiers de l'Aérostation

La réunion qui devait avoir lieu le dimanche 17 janvier, est reportée au dimanche 31 janvier, à 8 heures, au Quartier Gribeauval.

Sous-Officiers de réserve Infanterie et Cavalerie

La prochaine séance d'instruction aura lieu à la caserne Friant, dimanche 17 janvier, de 9 h. 30 à 11 heures.

Instructeur : Capitaine Martin.

Service auxiliaire de l'Intendance

MM. Hauducœur (F. S. D.), intendant militaire de 2e classe à la 2e région ; Manson, capitaine d'administration des subsistances, à Amiens, sont autorisés de servir en situation d'activité, au titre du ministère de la Guerre.

Son autorisés au titre du ministère de l'Agriculture : MM. Girard, capitaine ; et Charles, lieutenant d'administration des subsistances, à Amiens.

Cambriolage manqué chaussée Saint-Pierre

Dans la soirée de jeudi, vers 22 h. 30, Mme Claire Diocourt, demeurant 170, chaussée Saint-Pierre, avait son attention attirée par un bruit de vitre brisée, provenant d'une maison voisine.

S'étant mise à la fenêtre de sa chambre, elle aperçut deux hommes et une femme qui prenaient la fuite. Ils se trouvaient alors devant l'épicerie, fermée depuis le 25 décembre, de M. R. Farcy, située au n° 174.

Les agents du poste de police du premier arrondissement, prévenus par téléphone, se rendirent sur les lieux, mais malgré leurs recherches, ils ne purent retrouver le trio.

Ils constatèrent que les malfaiteurs avaient brisé un carreau d'une fenêtre, vraisemblablement pour cambrioler l'épicerie, mais que surpris par Mme Diocourt, ils avaient dû s'enfuir.

Saisi des faits, M. Peeters, commissaire de police du premier arrondissement, a ouvert une enquête.

Ligue Esperantiste

On nous prie d'insérer :

Le problème d'une langue internationale n'est pas d'ordre purement linguistique (si l'on donne à ce mot son sens le plus étroit) mais aussi et peut-être surtout d'ordre sociologique. L'Esperanto, pas de géant dans les progrès sociaux, n'est plus maintenant un « projet » ; c'est un « fait ».

Etant donnés son presque demi-siècle d'expérience heureuse, ses nombreux congrès internationaux, les diverses applications dont il a été l'objet dans toutes les branches de l'activité humaine, étant données les nombreuses sympathies qu'il s'est acquises dans tous les milieux et la force dynamique de son développement actuel, on doit le considérer comme une « langue vivante » et l'étudier comme telle.

Le docteur Zamenhof a vu dans son œuvre un moyen d'accord entre les peuples. Il pensait que l'intercompréhension devait faciliter tous les rapports entre nations. C'est bien dans ce noble et idéal but qu'œuvre la L.E.P. Son cours d'esperanto est gratuit. Ne manquez pas cette occasion d'apprendre sans frais la langue la plus facile du monde. Rendez-vous le lundi 18 janvier, à 20 h. 30 précises, à la Bourse du Travail (1er étage) rue de la Malmaison. Acceuil le plus amical.

ÉCHOS

PETITS PAINS DU MATIN

Statistique et géographie

Le Français s'expatrie peu.

Les statistiques cependant nous apprennent que nos compatriotes vivant hors de nos frontières sont au nombre de 1.717.000.

Mais ne croyez pas trop aux statistiques, surtout lorsqu'elles sont officilles.

Car 75 % de ces Français sont comptés abusivement comme vivant hors de France. En effet, ils vivent dans les colonies françaises. Même 45 % sont fixés en Algérie.

Oui, l'Algérie elle-même, constituée par trois départements français, est comprise dans les pays hors de nos frontières.

Ainsi les 727.000 Français habitant ces départements, qui envoient des représentants à la Chambre et au Sénat sont considérés comme résidant à l'étranger.

Je gage fort que ce ne doit pas être leur avis, pas plus d'ailleurs que celui des populations des vieilles colonies que la statistique englobe dans les 1.717.000 Français expatriés.

Les statisticiens qui ont, entre autres prétentions, celles de l'exactitude et de la précision devront donc reviser leurs chiffres et en retrancher, d'après leurs dires à eux-mêmes 75 %, il restera en tout et pour tout 429.000 personnes environ vivant réellement dans des pays non français.

Les 1.288.000 Français habitant aux colonies pourront ensuite ouvrir une souscription pour offrir aux auteurs de cette étrange statistique des manuels de géographie.

Jean MITRON

* * *

Un imitateur de Napoléon

Napoléon a eu... physiquement parlant beaucoup d'imitateurs à commencer par feu Frégoli, mais le dernier en date doit être le chancelier Hitler ! En effet, non seulement le chef suprême du Reich avoue une admiration pour le guerrier que fut Napoléon-Ier mais encore, passant de l'admiration aux actes, il a tenu à copier certaines « habitudes » vestimentaires de l'Empereur. Napoléon Ier, amoureux des contrastes, aimait, lui vêtu d'une simple et légendaire redingote grise, s'entourer d'un état-major doré et chamarré. Le Reichführer fait de même. Pour les réceptions diplomatiques, il endosse l'habit noir et pour les cérémonies officielles, le modeste uniforme des formations nazies. Et ainsi au milieu de généraux, d'amiraux parés des uniformes les plus éclatants et constellés de décorations, le chancelier, en raison de la simplicité affectée de son costume, attire tous les regards. Comme quoi la modestie, trop grande, est encore une forme de l'orgueil !

* * *

Quelques Beaux VOYAGES D'HIVER

NICE et la RIVIERA 905.»
9 jours

LE MAROC 1.715.»
12 jours

LA SUISSE 1.255.»
9 jours

L'ITALIE 1.450.»
13 jours

Départ individuel tous les jours
Les prix comprennent tous les frais

Pour renseignements, programmes détaillés et inscriptions, s'adresser à notre BUREAU DE VOYAGES, géré par Wagons-Lits//Cook, 29, rue de la République, Amiens (Tél. 19.28).

Envoi gratuit, sur demande, du programme.

Le temps probable

Très nuageux et brumeux. Quelques éclaircies ; nouvelles pluies le soir. Vent de secteur ouest faible passant à sud-ouest modéré. Température sans grand changement.

Aéro-Club de Picardie

Section d'aviation populaire d'Amiens

Les prochaines réunions de la S.A.P.A. des sous-sections de modèles réduits et de vol mécanique, ayant une importance toute particulière, nous recommandons aux jeunes adhérents la plus grande exactitude.

Les cours de modèles réduits commenceront ce soir à 19 h. 30 très précises et les vols d'accoutumance du dimanche matin à 9 heures.

Présence indispensable.

Feuilleton du "Progrès de la Somme". — N° 22

MONSIEUR PERSONNE

Grand Roman inédit par Marcel ALLAIN

CHAPITRE XIII

L'HEURE H...

Plus personne !... Et dans cette nuit noire, Marchand n'avait point même la ressource de suivre la fuite du paysage invisible...

Alors, il se prit à songer.

Un homme était là, tout près de lui, paisiblement étendu sur sa couchette, et qui dormait, sans aucun doute, du plus tranquille des sommeils...

C'était cet homme qu'il devait protéger !...

Ah ! parbleu, il ne serait pas inférieur à sa tâche ?... « Monsieur Personne » — si vraiment Monsieur Personne était à bord du train — ne gagnerait pas la partie engagée ?...

Serrant les poings, pris d'une colère sourde, Marchand se demanda :

— Mais où est-il ?... Où peut-il être ? M'a-t-il vu, seulement ?... Me connaît-il ?

Oh ! c'était abominable de se demander cela !

Marchand, cependant, aurait-il été beaucoup plus rassuré s'il avait pu — risquant de se faire voir — visiter l'un après l'autre, les multiples compartiments du rapide ?

Tout bonnement, Monsieur de Tregunc avait pris place dans l'un d'eux... Il ne s'agissait point d'un véritable compartiment couchette. Le comte s'était contenté de voyager dans un de ces wagons, d'ancien modèle, où les banquettes, aux heures nocturnes, se transforment en façon de canapés-lits.

Le col de son pardessus relevé, sa casquette rabaissée sur les yeux — à la façon d'un voyageur qui veut éviter toute clarté gênante — le comte de Tregunc somnolait...

Il occupait un coin. Parfois, peut-être, il glissait un regard furtif vers la campagne obscure... Mais, tout comme Marchand, « Monsieur Personne » ne devait rien distinguer, que, de temps à autre, la fuite d'une station éclairée, et que le rapide brûlait, dans le grand fracas de sa vitesse...

Quelles étaient cependant les pensées du bandit ?

Simplement, il songeait :

— Ce Marchand a du cran !... Pas de doute !... Il surveille le compartiment de Préval ?... Bien !... Mais il a tort... C'est peut-être la route qu'il devrait considérer, de préférence ?

Et, léger, discret, un rire passait sur ses lèvres...

Les heures se traînaient, cependant. En pleine marche, le train surchauffé, n'était plus qu'un grand dortoir...

Alors, remontant sa montre, « Monsieur Personne » se redressa quelque peu.

— Onze heures, tout juste !... murmurait-il. Dans quarante-trois minutes... si Germain est exact...

Il s'interrompit tout à coup. Ses yeux lancèrent un éclair.

Le joli spectacle, en vérité !...

Luttant de vitesse avec la locomotive, et fonçant elle-même, sur une route parallèle à la voie, dans le pinceau lumineux de ses phares, une automobile bondissait...

— Parfait !... murmurait « Monsieur Personne ». Je crois que sauf erreur...

Il se rencoigna de nouveau... Il songeait encore :

— Cet imbécile de Marchand ne doit pas même remarquer cette voiture ?...

Or, accoudé toujours à la rampe de cuivre, Marchand, tout au contraire, surveillait, au même moment, la course folle de l'engin.

— C'est idiot !... grommelait le Commissaire. Marcher d'une telle allure !... Pas étonnant que des accidents se produisent !

Puis, haussant les épaules, il remarquait :

— Allons ! elle ralentit tout de même.

C'était exact. L'auto, en effet, se laissait distancer...

Un signal brusquement devenu lumineux, sous la projection des phares, avait averti son conducteur. Fermé, pour laisser la voie libre au rapide, un passage à niveau barrait la route...

— Eh ! mais... je n'ai pas à flâner... je ne suis pas en avance !... réfléchissait au même moment, le pilote du cabriolet stoppé.

Laissant tourner son moteur au ralenti, l'homme avait sauté sur le sol, courait essuyer la glace de ses phares, salie des moucherons qui s'y étaient écrasés..

Avec quel intérêt, alors, Monsieur Personne n'aurait-il pas reconnu, Marchand n'aurait-il pas identifié, le visage de ce conducteur à l'instant où la lumière des projecteurs l'atteignait ?

Car ce conducteur était Germain !...

Oh ! cependant, un Germain si méconnaissable, que, peut-être, Marchand eut hésité à le nommer d'après le signalement que lui avait communiqué Monsieur Louis ?

Engoncé dans un lourd manteau de sport, coiffé d'une casquette qu'un chapelier en renom avait dû signer, portant à la boutonnière, la rosette rouge de la Légion d'honneur, il avait grand air, Germain, dans ce déguisement qui lui donnait figure de millionnaire !..

... « Monsieur Personne », cependant, à la même minute, se redressait dans son wagon.

— Encore quelques instants !... murmurait-il. Et puis... si du moins, les agents de la Compagnie font bonne garde, sur la locomotive ?...

...Marchand, toujours, continuait de songer...

Sur la route, le train passé, ayant obtenu l'ouverture du passage à niveau, à grands coups de klaxon, l'auto s'était reprise à filer !

— Je ne dois plus être bien loin ?... se déclarait, dix minutes plus tard, Germain, cramponné au volant de sa voiture. Ici, la voie fait un détour, alors que la route coupe au plus court... Où est le kilomètre 227 ? Et quelle heure est-il exactement ?

Germain stoppa de nouveau.

— Le kilomètre 227, c'est bien ici ! murmurait-il encore. Je me suis arrêté juste à dix mètres de la borne... Et quant à l'heure...

Il tira sa montre, vérifia la position des aiguilles :

— Sapristi ! mais j'ai tout juste trois minutes à moi !... Monsieur le comte m'a bien dit « à 11 heures 43... pas 42 et pas 44 ! Eh ! C'est qu'il s'agit d'être exact ?...

En hâte, glissant sur la terre glaise d'un remblai, Germain, quittant la route, montait vers la voie ferrée.

— Le disque ? soliloquait-il. Où est le disque ?

Sa montre, toujours en mains, ponctuel admirablement, Germain se précipita vers le signal...

CHAPITRE XIV

COINCIDENCE ?

Si Germain se montrait d'une surprenante exactitude, il apparaissait bien que « Monsieur Personne » avait eu, de sérieuses raisons, pour enjoindre à son complice d'exécuter ses ordres à onze heures « quarante-trois », et non pas à « onze heures quarante-deux » ou à onze heures « quarante-quatre »...

Le juste souci d'une ponctualité absolue n'est-il pas le fondement habituel des grandes victoires ?

A onze heures quarante-trois minutes avant que Germain ne courût vers le signal, le comte de Tregunc se dressait dans son wagon.

— Pardon ? s'excusait-il, dérangeant, au passage, les autres voyageurs qui dormaient à demi.

Il atteignit le couloir...

Un regard rapide, et, tout de suite, alors, il était renseigné :

— Ce que j'avais prévu !.. dit-il.

...Dans la voiture suivante, par les portes vitrées, terminant le soufflet de communication, le bandit, tout simplement, venait d'apercevoir Marchand !

Il dit encore :

— Tout va bien !... J'ai le temps !...

Et, vif, d'un élan qui semblait être un bond de félin, il s'élançait vers la porte du compartiment réservé qu'occupait Charles Préval...

Seconde tragique !... Seconde abominable, où le Destin allait se fixer !...

Si « Monsieur Personne » agissait avec une tragique rapidité, Marchand n'était point long, non plus, à prendre la décision qui s'imposait !

Un instant avant, il somnolait presque...

Mais, tout de suite, il se retrouvait lui-même, l'esprit clair, le geste prompt, et prêt à la bataille.

— Bon Dieu !... jura le Commissaire.

Il avait distingué la silhouette de l'homme bondissant sur la porte du compartiment réservé...

Certes, il n'avait point aperçu les traits du personnage !

Mais qu'importait ?...

Le moindre doute pouvait-il être dans son esprit ?

Il râla encore :

— « Monsieur Personne » !

Et il s'élança, lui aussi...

Allons donc ! il arriverait à temps ?... Deux portes à ouvrir ?... Trois pas à faire ?...

... Monsieur de Tregunc, cependant, quelques instants plus tôt, avait émis un doute :

— J'espère avait-il murmuré que les mécaniciens font bonne garde, sur la locomotive ?...

Or, « Monsieur Personne » avait tort de mettre seulement ce fait en doute !

Le personnel technique des grands réseaux n'est-il pas admirable ?

Sur la locomotive, crachant sa vapeur dans la nuit noire, les deux conducteurs faisaient, en effet, mieux que bonne garde !

(A suivre.)